

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-319

Déposé le : 3.12.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Tarifs des actes notariés : le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre des mesures ?**

## Texte déposé

En mars de cette année, le surveillant fédéral des prix a publié une étude démontrant que la facture des actes notariés pour les ventes immobilières dans les cantons de Vaud et de Genève était excessivement élevée. Il relevait notamment que depuis l'adoption des tarifs actuels en 1997, l'augmentation des émoluments a été de 23% à 37% dans la Broye et le Nord vaudois, et jusqu'à 59% dans la région lausannoise, alors que l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté quant à lui de 10,9% entre 1997 et 2013 (*Surveillance des prix, newsletter nr 2/14, mars 2014*)

Ces augmentations représentent une charge très importante pour les acquéreurs d'un logement, en particulier issus de la classe moyenne. L'Etat a en l'occurrence un rôle important à faire valoir, puisque c'est lui qui fixe la hauteur de ces émoluments (*Tarif des honoraires dus aux notaires pour des opérations ministérielles du 11 décembre 1996 (TNo), RSV 178.11.2*).

Le surveillant fédéral des prix a, selon ses dires, pris contact avec le canton de Vaud pour le sensibiliser une fois de plus à cette problématique. Il avait en effet déjà relevé le problème en 2007 ! En l'occurrence, l'une de ses propositions serait de fixer des montants maximaux afin d'introduire une concurrence raisonnables au bénéfice des usagers.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat partage-t-il le constat du surveillant fédéral des prix sur l'évolution excessive des montants des actes notariés dans le cas de transactions immobilières dans le canton?
- 2) Si oui, quelle mesure entend-il prendre pour remédier à la situation ? Une modification du TNo est-elle envisagée ?

3) A-t-il reçu une sollicitation directe du surveillant des prix suite à cette étude? Si oui comment apprécie-t-il ses recommandations ?

4) De manière générale, le Conseil d'Etat est-il ouvert à la piste suggérée d'introduire une concurrence raisonnable dans les tarifs des actes notariés ?

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



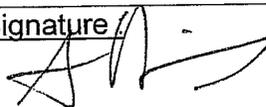
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Indepelleation  
"Actes notariés"

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Edgenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric